

## Les accidents du travail en Guadeloupe en 2012

En Guadeloupe et dans les Îles du Nord (IDN), 1 633 accidents du travail ayant occasionné au moins une journée d'arrêt de travail ont été reconnus en 2012. Les salariés de Guadeloupe ont subi en moyenne 13,6 accidents du travail (AT) par million d'heures de travail rémunérées, contre 13,3 dans les Dom (hors Mayotte) et 22,0 au niveau national. Un accident sur vingt a occasionné en 2012 des séquelles permanentes entraînant le bénéfice d'un taux dit d'incapacité partielle permanente (IPP). Les secteurs d'activité de la construction, de l'industrie et de l'agriculture sont les plus accidentogènes en Guadeloupe et présentent les taux de fréquence les plus élevés. Le commerce et les services exposent quant à eux moins leurs salariés avec des taux de fréquence des accidents plus faibles (12,0 pour chacun d'entre eux). Néanmoins, le secteur des services concentre la moitié des AT en 2012 compte tenu de son poids important dans l'économie. Les salariés masculins et les ouvriers en particulier sont les plus touchés par les accidents du travail. A l'inverse, le risque d'accident est plus faible pour les cadres et chefs d'entreprises.

En Guadeloupe et IDN, en 2012, 1 633 accidents du travail ayant occasionné au moins une journée d'arrêt de travail (AT) ont été reconnus par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAM-TS), l'organisme d'assurance du régime général de sécurité sociale (1 300 en 2011).

### Les accidents de travail en 2012 (hors Mayotte)

Géographie	Nombre	Taux de fréquence (*)	Indice de gravité (**)	Proportion avec IPP (***)	Taux moyen d'IPP (****)
Guadeloupe	1633	13,6	13,0	5,0%	19,0%
Dom	7640	13,3	11,2	5,5%	15,3%
France	676776	22,0	14,9	6,7%	10,2%

Par million d'heures de travail rémunérées, les salariés ont subi en moyenne 13,6 accidents du travail. Ce taux de fréquence est similaire à celui des autres Dom hors Mayotte (13,3) mais bien inférieur à celui du niveau national (22,0). L'indice de gravité qui mesure le taux moyen d'Incapacité Partielle Permanente (IPP) par million d'heures rémunérées s'établit à 13,0 contre 11,2 dans les Dom et 14,9 au niveau national. Un accident du travail sur vingt en Guadeloupe a occasionné en 2012 des séquelles permanentes, évaluées par l'attribution par un médecin de la CNAM-TS, d'un taux dit d'incapacité partielle permanente (IPP). Un accident du travail sur dix-huit dans les Dom et un sur quinze au niveau national induisent une incapacité partielle permanente. Le taux moyen d'IPP est de 19,0% en Guadeloupe, taux supérieur à celui observé en moyenne dans les Dom (15,3 % hors Mayotte) ou au niveau national (10,2 %). Ces accidents du travail avec au moins une journée d'arrêt de travail ont généré 114 844 jours d'arrêt de travail en 2012 en Guadeloupe.

(\*) NB d'AT par million d'heures rémunérées

(\*\*) Taux moyen d'IPP par million d'heures rémunérées

(\*\*\*) Nombre d'accidents du travail avec IPP / nombre d'accidents de travail

(\*\*\*\*) Taux moyen d'IPP des AT avec IPP

Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS Insee

Sources Cnam-TS, DADS Insee, calculs DARES

### Plus d'accidents du travail en 2011-2012

Guadeloupe	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
2012	1633	13,6	13,0	5,0%	19,0%
2011	1300	10,7	12,3	7,2%	16,0%
2010	931	7,7	11,4	9,1%	16,3%
2009	844	7,2	9,0	7,1%	17,7%
2008	1235	10,6	11,5	6,2%	17,4%
2007	1492	11,6	16,1	7,4%	18,7%
2006	1190	9,8	9,8	6,3%	15,8%
2005	1391	12,4	6,3	4,0%	12,9%

Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS Insee

Sources Cnam-TS, DADS Insee, calculs DARES

Entre 2005 et 2012, le nombre d'accidents du travail reconnus a d'abord diminué nettement en Guadeloupe, passant de 1 391 en 2005 à 931 en 2010. Il remonte ensuite pour atteindre 1 632 en 2012. Les années 2009 et 2010 auront été particulières avec un nombre d'accidents du travail exceptionnellement faible et un taux de fréquence au plus bas en Guadeloupe (La Martinique et la Réunion n'ont pas connu une telle chute contrairement à la Guyane). L'évolution du taux de fréquence est parallèle à celle du nombre d'AT sur la période. Les autres indicateurs évoluent de façon variable. L'indice de gravité est supérieur à « sa moyenne » sur la période 2005-2012.

La proportion des AT avec IPP diminue depuis 2009. Le taux moyen d'IPP des AT avec IPP augmente quant à lui régulièrement et atteint sa plus forte valeur sur la période (19,0 %).

## Les accidents du travail en Guadeloupe en 2012

### L'agriculture, la construction et l'industrie sont les secteurs les plus « accidentogènes »

Compte tenu du poids du tertiaire (commerce et services) dans les activités en Guadeloupe, près de sept accidents du travail sur dix ont lieu dans ce secteur en 2012. L'industrie concentre 14,5 % des accidents quand la construction en regroupe 14,0%. L'agriculture n'en déclare que 2,3 %. Certains secteurs sont néanmoins plus « accidentogènes » pour cet indicateur du nombre d'AT rapporté aux heures de travail rémunérées. Ainsi les salariés des secteurs de la construction et de l'industrie subissent bien plus d'AT par million d'heures de travail que la moyenne en Guadeloupe (13,6). Dans la construction, le taux de fréquence est à 22,5 en 2012 et est généralement plus élevé que pour l'ensemble des secteurs d'activité, mais bien moins qu'au niveau national (41,3). Les salariés de l'industrie, avec un taux de fréquence des AT de 18,4 sont également plus exposés que la moyenne. A l'autre bout du spectre, les salariés du commerce et des services sont habituellement les moins exposés avec un taux de fréquence des AT qui atteint 12,0 en 2012.

### Les accidents de travail par secteur d'activité en 2012

Guadeloupe	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
Agriculture	38	13,4	15,2	7,9%	14,3%
Industrie	238	18,4	7,3	3,8%	10,4%
Construction	228	22,5	31,9	7,9%	18,0%
Commerce, réparation	304	12,0	9,0	2,6%	28,4%
Services	825	12,0	12,6	5,3%	19,8%
<b>Ensemble</b>	<b>1632</b>	<b>13,6</b>	<b>13,0</b>	<b>5,0%</b>	<b>19,0%</b>
Dom (hors Mayotte)	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
Agriculture	458	31,0	33,5	2,6%	41,2%
Industrie	1197	19,7	16,4	6,6%	12,6%
Construction	911	17,6	23,4	9,2%	14,4%
Commerce, réparation	1292	12,1	7,8	4,6%	13,9%
Services	3782	11,1	8,6	5,0%	15,6%
<b>Ensemble</b>	<b>7635</b>	<b>13,3</b>	<b>11,2</b>	<b>5,6%</b>	<b>15,3%</b>
France entière	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
Agriculture	15881	29,1	34,0	11,9%	9,8%
Industrie	112243	20,2	15,1	7,3%	10,3%
Construction	102271	41,3	34,9	7,5%	11,3%
Commerce, réparation	104780	20,4	11,7	5,9%	9,8%
Services	340832	20,0	11,9	6,1%	9,8%
<b>Ensemble **</b>	<b>676776</b>	<b>22,0</b>	<b>14,9</b>	<b>6,7%</b>	<b>10,2%</b>

Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS Insee

Sources Cnam-TS, DADS Insee, calculs DARES - so = sans objet

\*\*\* y compris les non ventilés

### Une gravité des accidents du travail plus forte dans la construction et l'agriculture

5,0 % des AT ont donné lieu à IPP en 2012 en Guadeloupe et IDN. Ce pourcentage culmine à 7,9 % dans la construction et dans l'agriculture. Le secteur de la construction présente en 2012 un indice de gravité occasionné par les AT deux fois et demie plus élevé que la moyenne des secteurs d'activité (31,9 contre 13,0). Une fréquence plus élevée d'accidents du travail et un taux moyen d'IPP par AT supérieur à la moyenne participent à cette gravité des AT dans la construction. L'agriculture présente aussi un niveau de gravité des AT plus élevé que la moyenne. Néanmoins, le faible nombre d'AT relevés dans l'agriculture incite à la prudence quant aux conclusions pour ce secteur d'activité.

### Les ouvriers sont les plus exposés

Catégorie sociale	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
Cadres et chefs d'entreprise	38	2,7	8,8	13,2%	25,0%
Professions intermédiaires	267	12,6	16,1	5,2%	24,4%
Employés	561	11,6	6,4	3,7%	14,7%
Ouvriers	767	21,0	21,5	5,5%	18,7%
<b>Ensemble</b>	<b>1633</b>	<b>13,6</b>	<b>13,0</b>	<b>5,0%</b>	<b>19,0%</b>

Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS Insee

Sources Cnam-TS, DADS Insee, calculs DARES

### Caractéristiques des accidentés : les ouvriers et les actifs masculins sont les plus touchés

En Guadeloupe, les ouvriers sont les plus exposés aux accidents du travail. Pour un million d'heures travaillées, les ouvriers subissent 21,0 AT en 2012 contre seulement 2,7 pour les cadres et chefs d'entreprise. Les professions intermédiaires sont plus touchées que les cadres et chefs d'entreprises (12,6) mais moins que les ouvriers. Les employés subissent quant à eux 11,6 AT par million d'heures travaillées.

## Les accidents du travail en Guadeloupe en 2012

### Les Hommes sont les plus exposés

Sexe	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
Hommes	1001	15,5	20,8	6,0%	22,5%
Femmes	632	11,4	3,8	3,5%	9,6%
Ensemble	1633	13,6	13,0	5,0%	19,0%

Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS Insee

Sources Cnam-TS, DADS Insee, calculs DARES

particulier. Par ailleurs, le niveau de gravité des AT et leurs conséquences sont bien plus élevés pour les hommes que pour les femmes (indice de gravité à 20,8 contre 3,8 en 2012). Concernant les AT avec IPP, leur proportion est plus forte chez les hommes en Guadeloupe. Le taux moyen d'IPP est aussi nettement plus élevé.

A exposition égale, les hommes subissent plus d'AT que les femmes (15,5 AT pour les hommes par million d'heures contre 11,4 pour les femmes en 2012). Cela tient d'abord à la nature des travaux exercés et aux conditions de travail plutôt qu'au genre. Les hommes exercent davantage dans la construction, l'industrie ou l'agriculture, comme ouvriers en

### Pas de baisse des taux de fréquence sauf à partir de 60 ans

Tranche d'âges	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
De 15 à 19 ans	7	8,0	0,0	0,0%	so
De 20 à 29 ans	271	14,1	9,4	3,0%	22,5%
De 30 à 39 ans	427	13,9	12,4	4,0%	22,3%
De 40 à 49 ans	519	13,5	14,8	4,8%	22,6%
De 50 à 59 ans	348	13,6	14,1	7,8%	13,4%
60 ans ou plus	61	10,7	12,8	8,2%	14,6%
Ensemble	1633	13,6	13,0	5,0%	19,0%

Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS Insee

Sources Cnam-TS, DADS Insee, calculs DARES - so = sans objet

Le nombre d'AT par million d'heures ne diminue pas avec l'âge des salariés en Guadeloupe. Il reste à peu près stable en 2012, entre treize et quatorze. Les 60 ans et plus ont un taux de fréquence inférieur mais leur faible effectif est aussi à prendre en considération. L'effectif très faible des plus jeunes, âgés de moins de vingt ans, conduit à considérer leur taux de fréquence comme non significatif.

### Taux de fréquence plus élevés dans les établissements de tailles intermédiaires

Tranche d'âges	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
De 1 à 9 salariés	406	8,7	13,3	6,2%	24,9%
De 10 à 49 salariés	623	15,7	9,3	4,2%	14,3%
de 50 à 199 salariés	385	18,3	13,6	3,9%	19,1%
de 200 à 499 salariés	163	21,8	8,7	3,1%	13,0%
500 salariés ou plus	25	4,8	0,0	0,0%	so
Ensemble **	1633	13,6	13,0	5,0%	19,0%

Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS Insee

Sources Cnam-TS, DADS Insee, calculs DARES - so = sans objet

\*\* y compris les non ventilés

Les accidents du travail sont plus fréquents dans les établissements de tailles intermédiaires en Guadeloupe, c'est-à-dire pour ceux ayant un effectif salarié compris entre 10 et moins de 500 salariés. Pour les établissements de moins de 10 salariés, le taux de fréquence est deux fois moindre. Il y a peu d'accidents dans les établissements de 500 salariés ou plus. Le taux de fréquence est donc à priori peu significatif.

### Changements intervenus sur les données pour 2011 et 2012

L'exercice de production des données d'accidents du travail pour la période 2011-2012 a donné lieu à certaines évolutions, tout en conservant la structure et les principales caractéristiques des données de la période 2005-2010. Le champ des données intègre désormais les salariés du régime général comme précédemment, ainsi que les salariés du régime agricole qui dépendent de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA). Le périmètre des données MSA comprend uniquement les salariés agricoles de France métropolitaine, hors Alsace-Moselle où subsiste un régime distinct. Il n'y a donc pas d'incidence pour les indicateurs de la Guadeloupe ou des autres Dom. La méthode de construction de la taille d'établissement (en effectif salarié) a évolué. La taille d'établissement est exprimée en tranches de salariés en équivalent temps plein (ETP). Avant, on considérait que tous les secteurs, le volume horaire d'un salarié en ETP était le même. Pour les données 2011 et 2012, on module selon la médiane du volume horaire annuel des salariés à temps plein, par secteur d'activité et profession. Cela impacte peu néanmoins la taille des établissements par tranches d'effectif salarié.

## Les accidents du travail en Guadeloupe en 2012

### Evolution du risque selon le profil des salariés

Taux de fréquence des AT	2012	2011	2010	2009	2008
<b>Sexe</b>					
Hommes	15,5	12,5	8,9	8,3	12,6
Femmes	11,4	8,8	6,3	5,9	8,2
<b>Tranches d'âge</b>					
De 15 à 19 ans	8,0	3,3	1,0	4,2	7,9
De 20 à 29 ans	14,1	11,5	8,3	7,1	11,1
De 30 à 39 ans	13,9	10,5	7,7	7,1	10,1
De 40 à 49 ans	13,5	10,7	7,5	7,5	10,5
De 50 à 59 ans	13,6	11,8	8,4	7,6	12,2
60 ans ou plus	10,7	6,9	3,9	4,2	4,9
<b>Catégorie sociale</b>					
Cadres et chefs d'entreprise	2,7	1,5	1,8	2,6	2,3
Professions intermédiaires	12,6	10,0	4,1	2,8	4,4
Employés	11,6	9,0	8,3	8,0	12,2
Ouvriers	21,0	17,3	11,1	10,4	15,8

En 2011 et 2012, les taux de fréquence remontent nettement. Toutes les catégories sont concernées mais quelques grandes tendances perdurent. Ainsi, le taux de fréquence masculin reste supérieur à celui des femmes. Les taux de fréquence par âge varient peu entre eux si ce n'est pour les plus de 60 ans pour lesquels les taux sont en retrait. Concernant les catégories socio-professionnelles, les ouvriers restent les plus exposés.

Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS Insee

Sources Cnam-TS, DADS Insee, calculs DARES

### Dom : « situations contrastées face aux Accidents du Travail »

La Guadeloupe et la Guyane sont les deux Dom présentant le plus faible nombre d'accidents du travail (hors Mayotte pour lequel il n'y a pas de chiffre disponible). En 2012, La Martinique et La Réunion cumulent 5 579 AT soit 73,0 % des AT reconnus dans ces 4 Dom. En 2012, la Guadeloupe se distingue des autres dom par un indice de gravité et un taux moyen d'IPP plus élevés (13,0% et 19,0 % respectivement). Par contre, la proportion des AT avec IPP est plutôt plus basse en Guadeloupe (5,0 %).

### Les accidents du travail dans les Dom

Année 2012	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
Guadeloupe	1633	13,6	13,0	5,0%	19,0%
Martinique	2376	17,8	11,3	3,8%	16,6%
Guyane	428	8,0	10,3	10,0%	12,8%
La Réunion	3203	11,9	10,6	6,5%	13,7%
Dom (hors Mayotte)	7640	13,3	11,2	5,5%	15,3%
France	676776	22,0	14,9	6,7%	10,2%

Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS Insee

Sources Cnam-TS, DADS Insee, calculs DARES

### Pour en Savoir plus :

« Les accidents du travail et les accidents de trajet », Dares Résultats n°039, juillet 2016

« Les accidents de travail en Guadeloupe et dans les Îles du Nord entre 2005 et 2010 », Dieccte Guadeloupe, octobre 2015

« Les accidents du travail entre 2005 et 2010 : une fréquence en Baisse », Dares Analyse n°010, février 2014

« Les Indicateurs accident du travail de la Dares – conception, champ et interprétation », Document d'études n°150, Juillet 2009, Dares

« 4 000 accidents du travail par an », Antiane-éco n°20, mars 1993, Insee Antilles-Guyane

## Les accidents du travail en Guadeloupe en 2012

### Définitions

L'accident du travail reconnu et ayant entraîné un arrêt de travail d'au moins un jour dans le régime général de sécurité sociale est retenu ici comme accident du travail (AT). L'accident, quelle qu'en soit la cause, survient par le fait ou à l'occasion du travail, à toute personne travaillant, à quelque titre que ce soit et en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise.

1. Le taux de fréquence : Le taux de fréquence désigne le nombre moyen d'AT par million d'heures de travail. Le nombre d'heures de travail est ici mesuré par le nombre d'heures salariées (incluant entre autres les congés payés), seule variable disponible dans les Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS). Le nombre d'heures de travail est utilisé, comme une approximation de la durée d'exposition au risque d'AT. Les catégories de salariés pour lesquelles le taux de fréquence est le plus élevé seront ainsi considérées avoir, «à durée égale d'exposition», en moyenne plus d'accidents du travail que les autres.

2. L'indice de gravité : L'indice de gravité représente le taux moyen d'incapacité partielle permanente (IPP) occasionné par des AT par million d'heures de travail. Les catégories de salariés pour lesquelles cet indice est le plus élevé ont, à durée égale d'exposition, des séquelles permanentes occasionnées par des AT d'ampleur en moyenne plus importante que les autres. Cela peut résulter du fait qu'elles subissent plus souvent des AT avec IPP et/ou que ces AT avec IPP se traduisent en moyenne par un taux d'IPP plus élevé. La gravité des AT peut aussi être appréhendée par le taux de gravité, qui désigne le nombre moyen de jours d'arrêt de travail par millier d'heures de travail. La Dares privilégie toutefois l'indice de gravité, car les séquelles permanentes paraissent mieux informer sur la gravité des AT que le nombre de jours d'arrêt.

3. La proportion d'AT avec IPP : La proportion parmi les AT des AT avec IPP estime le risque qu'un AT débouche sur une séquelle physique permanente. Elle ne mesure donc pas le risque de subir un AT grave, mais permet de repérer les populations pour lesquelles un AT a une probabilité plus grande de se conclure par des séquelles permanentes. Elle est calculée comme nombre d'AT avec IPP rapporté au nombre d'AT.

#### 4. Taux moyen d'IPP

Le taux moyen d'IPP est calculé comme somme des taux d'IPP rapporté au nombre d'AT avec IPP.

### Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Guadeloupe (Dieccte)

Bureau des Abymes  
Dothémare, Immeuble C2E  
rue de l'Abreuvoir  
97139 Les Abymes  
Téléphone : 05.90.80.50.50  
Télécopie : 05.90.90.28.95

Direction  
rue des Archives, Bisdary  
97113 GOURBEYRE  
Téléphone : 05.90.80.50.50  
Télécopie : 05.90.80.50.00

Bureau de Basse-Terre  
30, chemin des Bougainvilliers-Guillard  
97100 Basse-Terre  
Téléphone : 05.90.80.50.50  
Télécopie : 05.90.81.60.05

Bureau de Jarry :  
Immeuble Raphael, ZAC Houelbourg Sud, Lot n° 13  
Z.I de Jarry, 97122 Baie-Mahault  
Téléphone : 05.90.80.50.50  
Télécopie : 05.90.83.70.75

Bureau de Saint-Martin :  
20, rue de Galisbay,  
97150 Marigot - Saint-Martin  
Téléphone : 05.90.29.02.25  
Télécopie : : 05.90.29.18.73

Directeur de publication : Louis Mazari

Réalisation : Charly Darmalingon & Roman Janik, Service ESE (Etudes Statistique Evaluation)

Courriel : [971.statistiques@dieccte.gouv.fr](mailto:971.statistiques@dieccte.gouv.fr) Adresse Internet : [www.guadeloupe.dieccte.gouv.fr](http://www.guadeloupe.dieccte.gouv.fr)

Publication : septembre 2016

